

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 22 juin 2016

N° 49 / 2011 – 2016

Présidence de **M. Laurent BEAUVERD**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

77 sont présents,

22 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) : **BIERI Giuseppina, BUSSLINGER Jean-Hugues, DE BELAY Rosemary, DECOSTERD Eric ; DESPONDS Thomas, DIND-PEROCHET Claudine, GOLAY FAVRE Christine, GOY Jean-Claude, HUGONNET Christian, JAQUET Sylvie, JOBIN SOUMAHORO Caroline, LAMBERT CAVERSACCIO Laurence, LOFOCO Nicola, NZIKOU Jean, OLIVEIRA Alexandre, RAMIREZ Raul, STUDER Mélanie**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) : **HLAVAC Rémy, LLAVADOR François, LUONGO Carmine, RATKOCERI Izjadin, SCHOPFER Cédric**

M. le Président Laurent BEAUVERD annonce deux modifications à l'ordre du jour. Point 6 nouveau « Interpellation Christine DUBOCHET et consorts demandant à la Municipalité d'informer le Conseil communal des mesures prises et envisagées pour faciliter l'intégration des migrants ». Point 7 nouveau « Réponses de la Municipalité aux questions en suspens ». Le point 6 devient le point 8.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2016.
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Communications du Bureau.

4. Communications de la Municipalité.
5. Rapports de commissions :
 - N° 12/5.16 Politique culturelle 2016-2020 – Réponse à la motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable du subventionnement de la culture » - Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** – **Reprise de la discussion** ;
 - N° 5/6.16 Gestion 2015
 - Rapport sur la gestion
 - Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
 - Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
 - Rapport sur les comptes
 - Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances
 - Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;
 - N° 13/6.16 Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple ;
 - N° 15/6.16 Adoption des statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens ;
 - N° 16/6.16 Demande d'un crédit de CHF 320'000.00 pour la réalisation d'une place de rebroussement et de places de dépose-minute au chemin des Philosophes ;
 - N° 17/6.16 Adoption de la convention modifiée entre les communes partenaires des TPM-Transports publics urbains de Morges et environs.
6. Interpellation Christine DUBOCHET et consort demandant à la Municipalité d'informer le Conseil communal des mesures prises et envisagées pour faciliter l'accueil des migrants.
7. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
8. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Rapport à la Municipalité de la commission chargée de l'étude de la création d'un plafond d'endettement pour l'association de commune Police Région Morges (PRM)
- Rapport de gestion 2015
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2015 et détermination de la Commission de gestion 2015 sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport de la sous-commission administration générale, culture et relations extérieures (AGCR)
- Rapport de la sous-commission finances et promotion économique (FIPE)
- Rapport de la sous-commission sécurité, population et systèmes d'informations (SPSI)
- Rapport de la sous-commission patrimoine (PAT)
- Rapport de la sous-commission infrastructures, énergies et espaces publics (IEEP)
- Rapport de la sous-commission jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL)
- Rapport de la sous-commission aménagement du territoire et développement durable
- Rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2015
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances 2015 et détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 13/5.16 demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 15/5.16 adoption des statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 16/5.16 demande d'un crédit de CHF 320'000.00 pour la réalisation d'une place de rebroussement et de places de dépose-minute au chemin des Philosophes
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 17/5.16 adoption de la convention modifiée entre les communes partenaires des TPM-Transports publics urbains de Morges et environs
- Préavis de la Municipalité N° 23/6.16 demande d'un crédit de CHF 630'000.00 TTC, part à la charge de la commune de Morges, pour la renaturation du bief, le dragage du port et la remise en état des installations portuaires
- Communication de la Municipalité N° 26/6.16 attributions et compétences des directions municipales, répartitions des directions municipales et des suppléances pour la législature 2016-2021, vice-présidences de la Municipalité pour la législature 2016-2021

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2016.

M. Philippe BECK apporte un rectificatif à la page 1244 concernant son intervention.

Il s'agit du 3^e paragraphe, 3^e phrase. Telle quelle « Les 40% qui ont été calculés... » cette phrase dit des choses entortillées et contradictoires. M. Beck propose cette phrase en remplacement :

Les 40% calculés par la minorité le sont uniquement par rapport aux montants actuels des subventions qu'on nous demande d'augmenter.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec un avis contraire.

2. Démission d'un Conseiller communal.

En date du 26 mai 2016 le Bureau a reçu la lettre de démission de M. Rémi DELALANDE. M. le Président Laurent BEAUVERD lit cette lettre. M. DELALANDE est entré au Conseil en 2006. Il a été membre de l'ERM et a participé à 46 commissions.

3. Communications du Bureau.

M. le Président Laurent BEAUVERD annonce 4 communications.

Première communication :

Votations fédérales du 5 juin 2016 :

Taux de participation de 50,81 %.

Objet 1 « Service public » refusé par 73,2%.

Objet 2 « RBI » refusé par 75,75 %.

Objet 3 « Financement des transports » refusé par 80,05%.

Objet 4 « Procréation médicalement assistée » accepté par 85,27 %.

Objet 5 « Loi sur l'asile » acceptée par 77,75 %.

Malgré de nombreuses péripéties logistiques les résultats ont été communiqués à 13h30.

Deuxième communication :

Le rapport à la Municipalité de la commission chargée de l'étude de la création d'un plafond d'endettement pour l'Association de communes « Police Région Morges » a été joint aux documents de ce soir. Le Conseil ne votera pas sur cet objet ce soir mais la parole est offerte lors de la discussion sur les communications.

Troisième communication :

La Passation des Pouvoirs se déroulera le mercredi 6 juillet à 18h30 à l'Hôtel-de-Ville.

Quatrième communication :

Hommage aux sortants.

M. le Président Laurent BEAUVERD salue chaleureusement les quelque vingt conseillers sortants, qui à eux tous auront offert 160 ans de leur temps à leur ville. Il cite particulièrement Bruno PETRUCCIANI entré au Conseil communal le 1^{er} janvier 1997 et André BUCHER le 1^{er} janvier 1994, soit respectivement 19,5 ans et 22,5 ans d'engagement.

4. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce 3 communications orales :

- Fermeture du restaurant de la piscine, communiquée par M. le Municipal Denis PITTET.
- Deux informations ayant trait à l'urbanisme, communiquées par M. le Municipal Yves PACCAUD.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe pour sa part que l'ensemble de l'assemblée, public compris, est convié à un apéritif de fin de législature à l'issue de la séance.

Fermeture du restaurant de la piscine

M. le Municipal Denis PITTET s'exprime en ces termes :

Le Restaurant de la Piscine est fermé pour des raisons indépendantes de notre volonté. Pizzas, snacks, glaces et boissons sont en vente au kiosque de la Piscine.

Consciente de ces désagréments, la Municipalité a trouvé une alternative. Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un Food Truck (ou « camion-cantine ») prendra prochainement ses quartiers d'été dans l'enceinte de la Piscine pour satisfaire vos papilles.

Nous vous prions de nous excuser pour cette situation indépendante de notre volonté et vous souhaitons un bel été.

PPA Prairie-Nord/Eglantine

M. le Municipal Yves PACCAUD s'exprime en ces termes :

« La direction de l'aménagement du territoire et du développement durable a déposé à la mise à l'enquête publique le PPA Prairie-Nord/Eglantine, le 11 mai dernier. Parallèlement une exposition a été mise en œuvre à l'Espace 81. Dans ce cadre, des cafés-contacts et des visites guidées ont été organisés. L'opération a obtenu le succès escompté puisque ce ne sont pas moins de 1500 personnes qui y ont pris part. L'enquête n'a suscité que deux oppositions, dont une portant sur la modification de l'axe routier et deux observations. »

PPA Parc des Sports

M. le Municipal Yves PACCAUD s'exprime en ces termes :

« La direction de l'aménagement du territoire et du développement durable a reçu le 21 avril dernier, le rapport d'examen préalable cantonal concernant le PPA Parc des Sports. Le dossier a été déposé à l'enquête publique le 18 juin dernier, pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 17 juillet prochain. Des séances d'informations ciblées ont été organisées avant la mise à l'enquête publique. »

La discussion sur les communications est ouverte, la parole n'est pas demandée.

5. Rapports de commissions :

N° 12/5.16 Politique culturelle 2016-2020 – Réponse à la motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable du subventionnement de la culture » - Rapport de majorité et rapport de minorité – Reprise de la discussion ;

M. Richard BOUVIER revient sur l'introduction de son intervention du mois de mai, stipulant que la commission n'avait pas réussi à se mettre d'accord et qu'il le regrettait car les positions n'étaient pas si éloignées que ça. Le débat de ce soir va peut-être permettre de se rapprocher, le vote le dira. Le PLR a demandé un deuxième débat car la Municipalité a amené des points nouveaux. Premier point, qu'elle acceptait d'intégrer des représentants des partis politiques au sein de la Commission consultative des affaires culturelles. Deuxième point, que la Municipalité a adopté le règlement d'attribution des subventions culturelles annexé au rapport de majorité.

De plus, le deuxième débat permettra encore ? de clarifier un point pour le Conseil de ce soir. En effet, le 25 mai M. Jean-Hugues BUSSLINGER, rapporteur du rapport de minorité, a adressé un courriel au Syndic pour lui demander une précision. Ce courriel est résumé ainsi « La Municipalité est-elle prête à s'engager pour que formellement les compétences de la commission consultative soient étendues à l'ensemble des crédits et non aux seuls crédits extraordinaires ? » Le 7 juin M. BUSSLINGER a reçu la réponse municipale suivante : « En cas de vote positif du Conseil communal sur le rapport préavis « politique culturelle 2016-2020 » la Commission consultative des affaires culturelles, élargie à un représentant de chaque Groupe politique, travaillera dès la rentrée de septembre 2016 sur son règlement et son fonctionnement précis. La Municipalité s'engage à soutenir, si c'est le souhait de la Commission consultative des affaires culturelles, le fait que cette instance soit consultée sur les subventions annuelles, en plus des subventions extraordinaires, à l'instar de ce qui se fait à Nyon. La Municipalité et la commission veilleront à ce que la procédure reste la plus simple et efficace possible, pour limiter le travail administratif au maximum ». M. Richard BOUVIER demande à M. le Syndic Vincent JAUQUES de bien vouloir confirmer cet élément après son intervention.

Avec ces nouveaux éléments, et en particulier le dernier, les positions sont très proches, et le renvoi en Municipalité ne semble plus nécessaire.

M. BOUVIER, avec l'accord des commissaires du rapport de minorité, retire le rapport de minorité. Il ne dépose pas de nouvel amendement.

Pour faire le bilan des questions soulevées par sa motion, M. BOUVIER pense qu'elle aura permis de clarifier la politique culturelle et de poser des bases solides pour les années à venir.

M. le Syndic Vincent JAQUES confirme que les propos de M. BOUVIER sont parfaitement exacts et que la Municipalité s'engage à soutenir le fait que cette instance soit consultée sur les subventions annuelles, en plus des subventions extraordinaires, à l'instar de ce qui se fait à Nyon.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ,

décide

(à une large majorité et 3 abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport-préavis;
2. de porter la subvention au Musée Alexis-Forel à CHF 302'000.00 dès 2016 ;
3. de porter la subvention au Musée Paderewski à CHF 40'000.00 dès 2016 ;
4. de porter la subvention à l'Expo Bolle à CHF 40'000.00 dès 2016 ;
5. de porter un montant de CHF 15'000.00 pour la politique muséale dès 2016 ;
6. de porter la subvention au Théâtre Trois P'tits Tours à CHF 45'000.00 dès 2016 ;
7. d'accorder une subvention au Paillote Festival de CHF 20'000.00 dès 2016 ;
8. d'accorder une subvention au Festival Diabolo de CHF 20'000.00 dès 2016 ;
9. de porter le montant des subventions aux sociétés locales à CHF 71'100.00 dès 2016 ;
10. de porter le montant pour les subventions culturelles extraordinaires à CHF 30'000.00 dès 2016 ;
11. de porter un montant de CHF 5'000.00 pour un prix d'encouragement pour jeune artiste dès 2016 ;
12. de porter un montant de CHF 20'000.00 pour des projets de soutien à la création et à la médiation dès 2016 ;
13. de classer le vœu N° 4 – 2014 de la Commission de gestion ;

14. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable de subventionnement de la culture ».

N° 5/6.16 Gestion 2015

- **Rapport sur la gestion**
- **Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion**
- **Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis**
- **Rapport sur les comptes**
- **Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances**
- **Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis ;**

M. Philippe LAURENT, président de la Commission de gestion, lit la conclusion du rapport de gestion 2015. La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

M. le Président Laurent BEAUVERD rappelle le règlement relatif aux vœux avant de débiter.

La discussion sur le rapport de la Commission de gestion et les rapports des sous-commissions est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Le Conseil peut passer à l'examen des vœux de la Commission de gestion sur l'art. 102 du RCC.

Vœu N° 1 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 3 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La parole est demandée.
Le vœu est accepté.

M. Yvan CHRISTINET souhaite s'exprimer sur ce vœu. Il s'interroge sur la nécessité de ces deux places de parking supplémentaires dès 16h30. Selon lui, il est possible

de laisser sa voiture à la maison et de faire le trajet à pied même s'il est conscient que certains parents doivent prendre la voiture en raison de contraintes temporelles. Cependant, selon lui, les places de parc autour du Chalet Sylvana sont légion et il encourage à freiner la mise à disposition de d'avantage de places. M. CHRISTINET pense qu'il serait plus bénéfique pour les gens et l'environnement de profiter de ce temps pour échanger avec son enfant et encourage le Conseil à refuser ce vœu.

Mme Esther BURNAND revient sur la phrase de M. CHRISTINET disant que les places de parc sont légion. Etant elle-même riveraine proche du Chalet Sylvana, elle souhaite qu'il les énumère.

M. Yvan CHRISTINET s'excuse auprès de Mme BURNAND de ne pas avoir tout listé. Toutefois, pour faire le trajet en tout cas trois fois par semaine, il sait qu'il y a plusieurs places au chemin du Banc-Vert, qu'il y en a également plusieurs plus loin et s'interroge sur la nécessité de se parquer aux abords directs du chalet si des places sont existantes à quelques centaines de mètres. De plus, il a demandé à sa fille si elle avait du plaisir à rentrer avec son papa à pied, alors qu'elle fait déjà trois fois le trajet à pied dans la journée. Celle-ci a répondu qu'elle aime ce moment privilégié avec son papa, ce qui conforte M. CHRISTINET dans son idée.

Le Conseil vote sur ce vœu.

Résultat du vote : Maintien : 32 Retrait : 27 Abstentions : 14

Le vœu N° 3 est accepté.

Vœu N° 4 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 5 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 6 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 7 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.

Vœu N° 8 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.

- Le vœu est accepté.
- Vœu N° 9 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 10 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 11 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 12 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 13 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 14 La réponse de la Municipalité est acceptée.
La discussion n'est pas demandée.
Le vœu est accepté.
- Vœu N° 15 La réponse de la Municipalité est refusée.
La discussion est demandée.
Le vœu est accepté.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

Si l'on croit la réponse de la Municipalité aux vœux N^{os} 15 et 16, il n'y a pas de problème au CVE La Gracieuse.

Le surdimensionnement de ce centre de vie enfantine, constaté dès l'inauguration, dénoncé de toutes parts, perçu loin à la ronde comme un épouvantail : pas de problème, ce n'est qu'une fausse impression. Certains locaux inadaptés, comme le répète d'année en année la Commission de gestion sur la base de témoignages renouvelés : pas de problème, on va bientôt les réaménager. Les locaux à 32° en été et à 14° en hiver : pas de problème, on va corriger ça cette année. L'organisation, ou plutôt la désorganisation, qui saute aux yeux et qui empoisonne l'atmosphère : pas de problème, c'est bientôt résolu et on va lancer un projet pédagogique. Le taux de rotation du personnel, qui était de 11 % en 2013 et de

14 % en 2014, qui passe à 27 % en 2015 : pas de problème, c'est bientôt sous contrôle et on va stabiliser tout ça. Les exercices d'évacuation réclamés et promis depuis le début de la législature, qu'on n'a toujours pas organisés sous prétexte que ça ne sert pas à grand-chose avec un personnel qui change sans arrêt, alors qu'on est probablement dans le bâtiment le plus dangereux de la ville de Morges et que c'est le premier endroit où on aurait dû prendre des mesures : pas de problème, un exercice est en gestation pour l'horizon 2016. La direction de ce paquebot ingouvernable qui tangue et retangue et qui a maintenant atteint une forme de rythme de croisière avec deux nouvelles directrices chaque année : pas de problème, une nouvelle perle va entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016. Résumons : au CVE La Gracieuse, circulez, y'a rien à voir.

Depuis le début de la législature, chaque Commission de gestion, année après année, s'est entendu dire et redire la même litanie : s'il y a des problèmes, ils relèvent de l'insignifiant, et à part ça tout va bien, Madame la Marquise.

Aux confins de nos contrées, côté du soleil couchant, le président d'un pays voisin ne cesse de proclamer depuis son élection que «la république va mieux» et que «la courbe va s'inverser» (la courbe du chômage, la courbe de la dette, la courbe des manifestations, la courbe de l'insécurité, la courbe du mécontentement, la courbe des grévistes, la courbe de popularité, la courbe du bonheur ...). Pas de problème, toutes les courbes vont bientôt remonter. C'est tellement pathétique depuis quelques temps qu'on n'ose même plus en plaisanter. Je ne suis pas sûr que la Municipalité soit bien inspirée de vouloir imiter «Moi, Président !».

Ce qu'on demande simplement à la Municipalité, c'est un petit peu d'humilité dans son analyse, c'est d'accepter l'idée qu'il y a des problèmes à La Gracieuse, c'est d'admettre que les problèmes dont on croit qu'ils vont se résoudre ne se résolvent pas, ou en tout cas pas tout seuls, c'est d'arrêter de se voiler la face, c'est de renoncer à se réfugier dans la méthode Coué. Pour le reste, le vœu n'est pas contraignant puisqu'il ne fixe aucun délai à la Municipalité et lui demande simplement de réfléchir à des améliorations possibles, tout en étant attentive à des opportunités qui pourraient se présenter de redimensionner ce centre de vie enfantine pour le rendre gouvernable, sans diminuer le nombre global de places. Du genre : on prévoit 20 ou 22 places de plus à Morges Gare-Sud – et ce serait peut-être intelligent au centre-ville – et on en enlève 10 ou 15 à la Gracieuse. Ce n'est pas vraiment la mer à boire et c'est troublant de s'entendre dire qu'une Municipalité refuse ou n'a pas envie de réfléchir.

Pour ces raisons, je vous encourage donc à maintenir le vœu N° 15.

Les arguments sont exactement les mêmes pour maintenir également le vœu N° 16, qui n'est pas davantage contraignant puisqu'on demande simplement à la Municipalité de voir ailleurs si on peut faire mieux, et si oui, comment. Je ne reviendrai donc pas tout à l'heure à la tribune pour répéter les mêmes arguments et le même encouragement.

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond qu'elle s'abstient de commenter les rapports de gestion car ils ne reflètent pas les réalités du quotidien. Néanmoins, elle va répondre de manière factuelle. Il est vrai que le dicastère est complexe et que les informations sont nombreuses, ce qui peut expliquer des lacunes. Mme PODIO va, de manière non exhaustive, éclaircir certains points du rapport de gestion. Il existe différentes techniques de calcul pour estimer le taux de rotation du personnel dans un service et selon la méthode qu'elle a utilisé, le taux de rotation se situe entre 6 et 12%, ce qui est inférieur à celui proposé par la gestion. Cela est peut-être dû au fait qu'il ne faut pas mélanger les EPT et les collaborateurs lorsque l'on fait le calcul. L'Office Fédéral de la Statistique place la moyenne, en termes de rotation du personnel, à 20%, Morges n'est pas en dessous de la moyenne, mais dans la moyenne. Il est plus élevé chez les femmes, ce qui correspond environ à 98 % des collaboratrices du service et chez les jeunes. Mme PODIO n'a pas le calcul mais la population des collaborateurs est plutôt jeune. Ensuite, il y a une petite erreur dans le rapport mais elle n'est pas due à la Commission de gestion ni au service. En effet, les calculs sur l'absentéisme ne peuvent pas être pris tels quels, puisque il a été appris après coup, que le Service du personnel pour des raisons d'assurance, inclut dans les jours manqués les samedis, les dimanches et les jours fériés. Ce qui fait que les chiffres transmis ne correspondent pas à la réalité. Un autre point, concernant les repas, contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de commission, la pratique a effectivement été modifiée. Néanmoins, ce que la sous-commission de gestion et la Commission de gestion appellent « religion alimentaire » soit les végétariens, ils sont toujours pris en compte et il est répondu à leurs demandes comme il est répondu à celles des usages religieux et aux intolérances alimentaires. Par contre, le travail avec Eldora a contraint à ne plus accepter d'enfants sujets aux allergies alimentaires, toutefois, pour des raisons de sécurité, lorsqu'il n'y a vraiment pas d'autre solution pour les parents, il est trouvé une solution au cas par cas sur présentation d'un certificat médical.

Concernant la Gracieuse, la Municipalité n'a jamais contesté avoir des difficultés mais elle regrette que les éléments mis en place et le travail effectué par les différents responsables de site soient si peu valorisés dans les différents rapports de gestion. La réponse de la Municipalité a été donnée, elle n'y revient pas mais elle aimerait quand même souligner qu'il y a quelques jours s'est déroulée la journée d'informations aux parents et que 125 parents étaient présents, dont 25 nouveaux. Tant les parents nouveaux que les anciens ont relevé la qualité de l'accueil et la qualité des locaux et se sont montrés reconnaissants, satisfaits et heureux que leurs enfants soient accueillis à la Gracieuse, ce qui démontre que le mécontentement

n'est pas le fruit des propres usagers de la structure. Il n'y a pas grand-chose de plus à dire si ce n'est que la Municipalité, au vu des mesures qu'elle a mises en place, reste confiante sur le fait que dans les années à venir la Gracieuse finira par trouver son rythme de croisière. Si l'exercice d'évacuation n'a pas été fait sur ce site, il a été fait en une année sur l'ensemble des autres sites et une responsable de site était attendue pour effectuer ce travail à la Gracieuse. Celle-ci prendra son poste à la mi-juillet et l'exercice d'évacuation se fera donc d'ici la fin de l'année comme annoncé à la Commission de gestion.

Dès lors, lorsque la crèche de la Gare ouvrira, la Municipalité ne diminuera pas le nombre de places offertes à la Gracieuse. Mme la Municipale Sylvie PODIO demande le refus de ce vœu.

M. Pierre Marc BURNAND tient à amener trois brèves réponses à ce qu'il vient d'entendre. Premièrement, pour le taux de renouvellement, les chiffres communiqués par Mme PODIO et ses services, ce sont 10 changements de personnel sur 37 personnes et non pas sur 37 EPT, donc on peut calculer de la manière que l'on souhaite mais 10 sur 37 font 27 % et pas 12 %.

La deuxième remarque porte sur la justesse des chiffres. Si, comme l'a mentionné Mme PODIO, la Commission de gestion reçoit des chiffres erronés, M. BURNAND n'accepte pas que ladite commission soit accusée de légèreté, selon lui la légèreté est ailleurs.

Troisièmement, il ne doute pas que les usagers soient satisfaits des prestations offertes mais il est convaincu qu'ils le seraient encore plus si les effectifs étaient réduits.

M. Jean-Bernard THULER invite M. BURNAND à écouter la Municipalité lorsqu'elle répond aux soucis que les Conseillers communaux peuvent avoir mais a le sentiment que lorsque M. BURNAND tient un os, il ne le lâche pas.

M. THULER a eu l'occasion de vivre cet accueil avec sa petite fille et a été tout à fait satisfait. Il souhaite que la Commission de gestion ne s'acharne pas sur ce centre de vie enfantine. Il y a certainement des améliorations à faire, des erreurs d'architecture ont certainement été commises dès le départ et il est difficile de les corriger. Mais il croit que la Municipalité l'entend et essaie dans la mesure du possible de faire son travail. M. THULER aimerait que M. BURNAND lâche son os.

Le Conseil vote sur le vœu. Maintient : 38 Retrait : 33 Abstentions : 4

Le vœu est accepté.

Vœu N° 16 La réponse de la Municipalité est refusée.

La discussion n'est pas demandée.

Le vœu est accepté.

Le Conseil vote sur le vœu. Maintien 40 Retrait 32 O abstention

Le vœu est accepté.

M. le Président Laurent BEAUVERD remercie M. Philippe LAURENT, M. le Syndic Vincent JAQUES et tous les intervenants. Tous les vœux ayant été passés en revue le Conseil peut se déterminer sur les conclusions du rapport de gestion.

Les conclusions du rapport de gestion 2015 sont acceptées à l'unanimité.

M. Xavier DURUSSEL, président de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport sur les comptes de l'exercice 2015.

La discussion est ouverte, personne ne souhaite prendre la parole.

Le Conseil passe aux vœux de la Commission des finances. Aucun vœu n'est contesté, il n'y a pas de vote. Les conseillers passent au vote sur le rapport de la Commission des finances sur les comptes 2015.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance des comptes 2015 ;
- du rapport municipal sur les finances ;
- et rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

(à l'unanimité)

1. d'accepter les comptes 2015 ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2015 ;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

N° 13/6.16 Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple ;

M. Eric WEBER lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Personne ne souhaite s'exprimer. Le Conseil passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

(à une large majorité et deux abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2017.

N° 15/6.16 Adoption des statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens ;

M. Jacques DUBOCHET lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Personne ne souhaite s'exprimer.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

1. d'accepter les statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens ;
2. d'accepter l'intégration au Groupement forestier de Ballens-Mollens et d'autoriser la Municipalité à signer tous les documents y relatifs nécessaires ;
3. de dire que les charges réparties selon ladite convention seront portées annuellement au budget.

N° 16/6.16 Demande d'un crédit de CHF 320'000.00 pour la réalisation d'une place de rebroussement et de places de dépose-minute au chemin des Philosophes ;

M. Bertrand GILLIARD, président-rapporteur, lit les conclusions du préavis qui sont identiques à celles du préavis municipal. La discussion n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à une large majorité, un avis contraire et 11 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 320'000.00 pour la réalisation d'une place de rebroussement et de places de dépose-minute au chemin des Philosophes ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 16'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2017.

N° 17/6.16 Adoption de la convention modifiée entre les communes partenaires des TPM-Transports publics urbains de Morges et environs.

M. Giancarlo DE BELLIS lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Souvenez-vous : C'était sous le règne de Nuria Gorrite. Il s'agissait d'étendre la convention avec les TPM pour inclure Lully/ Lussy dans le périmètre desservi. J'avais alors posé la question qu'il ne fallait pas : « Quelles sont les incidences financières pour Morges ? » Je me suis fait alors très longuement répondre que là n'était pas le sujet, qu'on parlait de la convention et non des finances.

Heureusement, aujourd'hui, il y a quelques progrès : on ose aborder le sujet ... mais sans avoir le courage de défendre les intérêts des Morgiens.

Rappelons d'abord que, s'il est juste qu'une commune ne paye que si elle est desservie, les habitants des autres communes ne sont pas responsables du fait qu'Echichens fusionne.

Ensuite, notons que les charges effectives supportées par les Communes sont, selon la convention, à peu près proportionnelles au service rendu, mais pas du tout au coût de celui-ci. En effet, les km hors agglomérations ne sont pas pris en compte,

et dans une commune donnée, il est évident que les trajets parcourus avec trois personnes dans le bus sont moins « rentables » que quand le bus est plein.

Si l'on accepte la répartition tarifaire du Canton, qui elle aussi a été discutée, même si elle n'est probablement pas sans défauts non plus, la Ville de Morges verrait sa part de couverture du déficit des TPM considérablement diminuer.

Enfin, s'il est vrai que CHF 4.- par an par habitant (pas par contribuable, par habitant, selon le rapport) semble peu, c'est quand même CHF 4.- que les habitants de Morges ne pourront pas dépenser dans leurs propres commerces : Je n'ai jamais entendu parler d'une étude sérieuse sur le nombre d'usagers des TPM qui viennent faire leurs courses à Morges en transport public. L'argument me semble très sujet à caution.

Oui, mais alors il faudrait accepter les yeux fermés « pour la paix des ménages » comme on dit ? Au contraire, il me semble que c'est cette fois l'occasion, sans créer un tsunami, de faire comprendre aux communes voisines que Morges a aussi ses intérêts à défendre : Quel est la part des déficits de la patinoire pris en charge par les patineurs non-morgiens ? Idem pour la piscine ? Idem pour Beausobre ? Combien de non-morgiens à la bibliothèque ? On pourrait aussi parler de la PRM et de ses coûts actuels et futurs, etc. etc. etc.

Et s'il vous plaît, ne me dites pas que nos communes voisines vont subventionner plus généreusement le projeté centre aquatique (et toutes les infrastructures annexes à la charges de Morges) parce que Morges aura « basté » sur la répartition des charges des TPM, ou que par miracle on va trouver 300m de terrain vide pour un stand de tir.

Il ne s'agit pas bien entendu d'une attaque contre les transports publics, mais seulement des intérêts des Morgiens, et de ne pas créer un nouveau précédent : Le recul à priori devant la peur des conflits de voisinage ne va pas résoudre les problèmes

Donc, pour une fois, ayons le courage de défendre les intérêts des Morgiens et refusons cette convention

M. Alain TROGER avance que ce préavis est l'exemple typique de ce qui peut cristalliser son mécontentement sur la gestion des dossiers intercommunaux par la Municipalité. Les TPM sont financés dans une moyenne de 46 % par les impôts des Morgiens. L'incidence financière, accessoirement la somme de CHF 62'696.00 sur un total de CHF 123'506.00 économisés par la Commune d'Echichens, représente 50,8 %, à charge des impôts morgiens et à mettre en relation avec les 46% annoncés, il y a incohérence au niveau des chiffres. M. TROGER peut comprendre la motivation de la Commune d'Echichens à revoir la clé de répartition financière et il est stupéfait du peu de sens politique des délégués municipaux quant à saisir cette demande et négocier une hausse de notre représentation au Comité exécutif des TPM. En effet, 25 % de pouvoir décisionnel, soit un quart de poids, pour un demi des coûts. Les charges sont à Morges et certains autres dossiers intercommunaux traînent ou restent dans les limbes, par exemple le stand de tir. N'aurait-il pas été opportun de négocier avec Colombier et Echichens pour trouver des solutions qui

soient favorables aussi pour les Morgiens ? La halle multifonctions, une réflexion régionale également, Arvinis est parti à Montreux, dommage. La PRM, M. TROGER pense qu'un préavis sera bientôt présenté pour affecter un emploi à l'actuel poste de police. Tous ces éléments de régionalisation où l'engagement financier de la commune ne correspond pas à sa représentativité.

M. TROGER rappelle aux Municipaux et aux représentants dans les associations intercommunales qu'ils ont été nommés afin de défendre les intérêts morgiens et que s'il est bénéfique de suivre et développer nos relations avec la région, cela reste les Morgiens qui paient les autorités et celles-ci doivent défendre leurs intérêts. Le problème pour M. TROGER n'est pas d'ordre financier, il n'est pas contre l'augmentation mais il a un problème avec la représentativité, il va également refuser ce préavis.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la Municipalité insiste pour que le Conseil communal adopte cette convention entre les communes partenaires des TPM. Il s'agit d'une forme de solidarité, tous les acteurs participent de la même manière proportionnellement. Il entend bien que le législatif a des responsabilités morgiennes et respecte ses préoccupations mais il relève également que l'exécutif a une responsabilité régionale. Morges est un chef-lieu de district, l'exécutif est donc attentif à ce qui se passe et au discours qu'il tient. Il n'est pas possible de faire abstraction de cette dimension régionale à laquelle il tient pour de nombreuses raisons. Pour répondre aux propos de M. TROGER, M. le Syndic affirme que le sens politique est bien présent et que c'est parce qu'ils savent, connaissent cette région, et apprécient la manière dont ce district fonctionne. Les relations avec les autres communes sont bonnes et il s'agit de consolider des relations et pas d'éviter des problèmes de voisinage. Quelles sont les relations que la Ville de Morges doit entretenir avec ses voisins et voisines ? Quelle image donnons-nous à nos voisins avec une posture de donneur de leçons ? M. le Syndic pense qu'il faut à tout prix éviter cela. Les temps ont changé, si les partenariats relatifs à la patinoire n'ont pas été bien menés à l'époque, cela n'est plus le cas aujourd'hui. Aujourd'hui des équipements régionaux sont au seuil de leur réalisation, dont le centre aquatique est l'un des premiers symboles. Le journal 24 Heures du jour relevait qu'une toute petite commune voisine amène son soutien à un grand projet d'envergure régionale, ce n'est pas anodin. Il invite le Conseil à prendre en compte ces éléments, signes que les autres communes les écoutent. C'est un long travail, pour une commune-centre, ce n'est pas simple de défendre les intérêts de la Ville. Il n'est pas possible d'imposer nos intérêts sans prendre le temps d'amener les choses tranquillement avec diplomatie, vocabulaire et connaissance des autres. Les autres communes ne fonctionnent pas au même rythme, les rencontres ne sont pas aussi nombreuses. Il faut accepter les règles du jeu, pas de la Ville de Morges mais du district de Morges. Si Morges veut se la jouer solo elle paiera tout solo. Si le jour où l'on construit un centre aquatique, la facture revient uniquement aux habitants de cette Ville, les intérêts morgiens n'auront pas été soutenus. La démocratie, ce n'est pas la loi du plus fort. Il faut user de diplomatie et écouter les voisins. C'est ce que la Ville de Morges fait en permanence. Les relations sont excellentes avec les autres communes. M. le Syndic prie le Conseil de soutenir cette proposition.

M. le Municipal Denis PITTET déclare ses intérêts en tant que membre du Conseil d'administration des MBC. Il pense que lorsqu'une convention est établie et qui date de plusieurs années, car il a eu l'occasion de travailler dessus en 2003, elle est faite

avec un sens et la loi des nombres. A contrario de certains arguments, lorsqu'une commune fusionne et que le nombre d'habitants intervient dans le calcul et que les trois villages ne sont pas desservis par les transports publics, on peut imaginer que la Commune d'Echichens revendique une correction. Cette correction a été entreprise et à son sens; c'est honnête d'accepter cette loi des nombres, qui existe par rapport au nombre de kilomètres parcourus, au nombre d'habitants et au nombre d'arrêts. Il ne pense pas que si les bus sont moins fréquentés, ce chiffre donne un quelconque droit dans la participation aux charges des communes. Il rappelle que les TPM sont entièrement financés par les communes, pour les MBC c'est une opération blanche et c'est correct d'accepter des modifications de convention lorsque les habitants fluctuent. M. le Municipal Denis PITTET invite à accepter la proposition de convention.

Mme Catherine HODEL conçoit que Morges en tant que chef-lieu de district fasse partie de nombreuses associations intercommunales dans des domaines divers et variés, mais regrette que si la participation est élevée, elle ne soit pas proportionnelle, ni équitable. Elle souligne que cet avis est partagé par de nombreux conseillers. Le bulletin de l'EM mentionnait comme priorité le renforcement de l'intérêt des Morgiens pour l'engagement au sein de ces représentations intercommunales et des grands projets. Il ne s'agit pas de s'opposer au financement des TPM mais par souci de cohérence en regard du programme du Groupe, certains membres de l'EM vont s'abstenir de voter les modifications de cette convention.

M. Philippe BECK est surpris par les propos de Mme HODEL disant que le nombre de représentants morgiens dans ces instances n'est ni proportionnel ni équitable. Il n'est certes pas proportionnel, mais est-il non équitable ? Bien sûr, Morges n'a pas la même proportion mais cela s'appelle laisser la place aux petits, c'est cela la démocratie, l'écoute des minorités, une discussion menée le plus loin possible et jamais la dictature du plus fort. Il comprend mal cette équation assimilant une équation arithmétique à une iniquité. Il pense, tel que M. le Syndic l'a relevé, que la Municipalité défend bien les intérêts des Morgiens et que cela passe aussi par l'écoute des communes, même les plus petites. Morges tire un intérêt certain à ce que les habitants voisins viennent en bus au lieu de venir en voiture à Morges. De plus, si l'on voulait respecter la logique arithmétique, on devrait faire payer les derniers kilomètres, lorsque le bus est quasi vide, plus cher que le reste du trajet. Cela serait totalement absurde et cela ne se fait nulle part. Il espère avoir fait changer d'avis quelques personnes et invite l'aile droite à réfléchir sur ce que la démocratie comporte d'éthique en plus d'arithmétique.

M. Jean-Bernard THULER soutient la convention, car ayant habité longtemps à Bussy-sur-Morges il ne pouvait pas se passer de deux voitures, ce qu'il regrettait tant sur le point écologique que financier. Il juge qu'il est dans l'intérêt des Morgiens de soutenir la convention, pour que les personnes de la périphérie puissent utiliser les transports publics et ainsi diminuer la circulation en ville.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(par 50 voix pour, 10 avis contraires et 15 abstentions)

1. d'adopter la convention modifiée entre les communes partenaires des TPM qui sera appliquée pour les comptes 2016 ;
2. de charger la Municipalité d'informer le Comité exécutif des TPM de la décision prise par le Conseil communal.

6. Interpellation Christine DUBOCHET et consorts

Mme Christine DUBOCHET dépose et lit son interpellation qui est jointe au procès-verbal.

7. Réponses en suspens

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité apporte une réponse ce soir à Mme Françoise PONTONIO dans le cadre des installations de jeux sur la place de Beausobre.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT informe qu'en raison de la taille relativement restreinte de la place de jeux de Beausobre, la tranche d'âge de 6 à 10 ans a été privilégiée dans le choix des jeux. D'autre part, la place de jeux du parc de Sylvana, distante de 500 mètres, est plus adaptée aux enfants en bas âge avec un engin en forme de locomotive. Il sera tenu compte des besoins des plus petits dans le cadre de l'aménagement de la future place de jeux dans le quartier de Pré-Maudry, celle-ci faisant partie du plan d'investissement 2017.

Pour terminer, la poubelle prévue sur cet emplacement a été posée le 17 mai.

8. Questions, vœux et divers

M. Alain TROGER relève que le dimanche 12 juin s'est produit le Festival Diabolo. Le succès de cette manifestation a provoqué des conditions dantesques et inadmissibles concernant le parcage. Les gens pouvaient se parquer n'importe où et sans contrôle. A la Chenaillettaz, on ne pouvait plus passer, la Police a expliqué qu'ils étaient débordés et que l'on ne pouvait rien faire. Quelles sont les conditions imposées aux organisateurs dans le cadre de Beausobre ? Le succès donne-t-il le droit de se parquer n'importe où sur la commune ? Quelles sont les mesures prises par la sécurité, la PRM, Beausobre, pour que cela ne se reproduise pas.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« J'interviens en tant que membre de l'ASIME – donc un de vos représentants en cette association intercommunale – et membre de la commission de gestion de l'ASIME.

Rappel des faits

Dès la création de l'ASIME et jusqu'en 2013, la Commune de Morges a loué différents locaux scolaires au Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP), donc à l'Etat de Vaud, et a oublié de ristourner le produit de cette location à l'ASIME qui, comme on sait, loue l'entier des locaux scolaires de la ville de Morges. Selon les années, cela représentait une somme d'un peu plus de CHF 60'000.00 à un peu moins de CHF 110'000.00, pour un total identifié de CHF 545'464.60.

Cet oubli a été constaté en 2014 grâce à la sagacité du directeur administratif de l'ASIME et, dès 2014, la ville de Morges rétrocède le produit de ces locations à l'ASIME.

Lors de l'examen de la gestion 2014, la commission de gestion de l'ASIME, mise au courant de cette erreur, a émis un vœu demandant la régularisation de la situation et le paiement rétroactif de ces CHF 545'464.60, de manière à ce que les villages des environs membres de l'ASIME ne soient pas lésés. Malgré la vive opposition des municipaux morgiens suivis par quelques conseillers intercommunaux, le vœu a été accepté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 27 mai 2015, par 8 avis favorables, 6 oppositions et 5 abstentions.

L'opposition des municipaux morgiens était fondée sur quatre considérations :

1. s'agissant d'une erreur et pas d'une malversation ou d'un détournement intentionnel, il n'y a aucune raison de la réparer;
2. il n'est pas question de revenir sur les comptes 2008 à 2013 qui sont bouclés et approuvés;
3. les communes membres de l'Association, ayant reçu les comptes chaque année et n'ayant pas réagi, sont considérées comme dûment informées et consentantes;
4. la commission de gestion se mêle de ce qui ne la regarde pas puisqu'elle ne peut émettre des vœux que s'ils portent exclusivement sur l'année examinée, pas sur des années précédentes, même si les faits incriminés ne lui ont pas été présentés lors de ces années précédentes.

Bien que ce vœu ait été accepté par le Conseil intercommunal, le Comité directeur de l'ASIME, pour des raisons qui lui appartiennent, ne l'a pas traité pendant l'exercice 2015-2016 et ne lui a apporté aucune réponse, ni écrite ni orale.

De son côté, la Municipalité de Morges n'a pas levé le petit doigt durant cette même période pour aller dans le sens de ce vœu.

Une année plus tard, lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 mai 2016, pour des raisons qui échappent à la logique, ce vœu – non encore traité par le Comité directeur – a été remis au vote par le président du Conseil intercommunal.

Par le hasard des absences et des distractions, le Conseil intercommunal l'a alors refusé à 8 contre 7 avec 3 abstentions. J'étais excusé à cette séance et n'ai donc pas d'explication à cette volte-face. Ce vœu est ainsi classé sans avoir été traité et, du moins en apparence, le problème est réglé, momentanément en tout cas.

Réaction personnelle

De la fierté pour la belle manœuvre, le sentiment du devoir accompli, la satisfaction d'avoir élégamment tiré une épine du pied, la conviction d'avoir agi dans l'intérêt de la ville, voilà peut-être, voire probablement, ce que ressentent les municipaux morgiens membres de l'ASIME et les quelques conseillers intercommunaux qui les ont suivis.

Pour ma part et à titre personnel, je tiens à dire ici simplement que je suis atterré de ce succès apparent, pour trois raisons.

*La **première raison** est le souci d'une certaine éthique.*

Chaque ville, chaque village a des droits et des devoirs. Je fais partie de ceux qui pensent que la ville de Morges doit revendiquer ses droits et les exercer sans complexe et sans concession maladroite et malsaine, comme on le constate hélas trop souvent : ainsi à la PRM et aux TPM comme on l'a vu dans des rapports aujourd'hui-même, ainsi à l'ARASMAC comme on le verra à la rentrée, ainsi dans de nombreuses autres occasions. Au surplus, le débat de tout à l'heure a montré que je ne suis pas seul à partager ce point de vue. Mais, comme l'a dit M. le Syndic à l'instant, la ville de Morges, chef-lieu du District, a aussi des devoirs, notamment d'exemplarité, d'honorabilité et de rigueur intellectuelle : ne pas rembourser à des villages des environs des sommes qui leur sont dues en raison d'une erreur, en se planquant derrière des arguments de mauvaise foi et des arguties juridiques, n'est pas acceptable et pas digne de la ville de Morges.

Dans le serment que nous avons tous prêté, conseillers et municipaux, nous avons promis «d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux». La justice, c'est l'équité, c'est l'égalité de traitement, c'est le souci de négociations honnêtes et transparentes, c'est le respect de toutes les parties, c'est l'écoute des plus faibles comme vient de le dire M. Philippe Beck; la vérité, c'est la reconnaissance et la réparation des erreurs, c'est l'observation des règles non seulement sur le plan du droit mais aussi celui de la morale et du bon sens. Cela m'attriste de devoir constater que, dans cette manière de duperie à l'égard des villages voisins de l'ASIME, nous avons perdu de vue la justice et la vérité.

*La **deuxième raison** est la question de l'opportunité.*

Pour ceux qui ne regardent que l'argent, le non remboursement de ces

CHF 500'000.00 peut sembler, à court terme, une bonne affaire. Mais on devrait être capables de voir un peu plus loin.

Il n'y a pas besoin d'être grand tacticien pour se rendre compte que cette décision est particulièrement malheureuse quand on sait – et tout le monde le sait, notre Syndic le rappelle régulièrement et l'a encore fait il y a quelques minutes – que la ville de Morges aura bientôt grand besoin de l'appui des communes environnantes, notamment pour le financement du Centre aquatique. Jouer au plus malin à propos d'un remboursement qui tient de l'équité et du bon sens, ergoter sur les arguments en frisant la malhonnêteté intellectuelle, n'est pas la meilleure manière de s'assurer la confiance et le soutien de ces communes. Il est indécent de faire à ces communes voisines et soi-disant amies les yeux doux par devant pour les amadouer et dans le même temps des coups tordus par derrière.

Puisqu'on est ces jours, envahi de football, vous me pardonneriez d'user d'un vocabulaire de circonstance : la jolie feinte réalisée contre l'ASIME pour s'économiser un remboursement qui relève pourtant de l'évidence, cela s'appelle un auto-goal.

*La **troisième raison** est due aux circonstances.*

Le président du Conseil intercommunal, lors de la dernière séance au cours de laquelle le vœu initialement accepté a été remis au vote sans raison, était M. Eric Züger. Je n'apprendrai rien à personne en mentionnant que M. Eric Züger est municipal à Morges responsable des finances. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les comptes de l'ASIME sont tenus par le Service des finances de la ville de Morges. Il saute aux yeux du moins tordu des observateurs que, dans ce dossier, le président-municipal Eric Züger est à l'évidence juge et partie. Il aurait donc dû se révoquer, dans l'esprit des articles 40j et/ou 65a de la Loi sur les Communes qu'il connaît bien.

Questions

Dès lors j'adresse deux questions à la Municipalité :

Première question : la Municipalité fait-elle sienne la position de ses représentants à l'ASIME quant au non remboursement de CHF 545'464.60 dus à l'ASIME à la suite d'une erreur clairement identifiée et reconnue ? si oui, est-elle consciente du déficit d'image provoqué par cette posture ? sur un plan plus pragmatique, considère-t-elle que cette manœuvre est judicieuse en regard des demandes qu'il faudra bientôt adresser à ces communes pour soutenir financièrement les prochains projets morgiens d'intérêt régional, à commencer par le Centre aquatique ? fait-elle preuve en cette circonstance de la solidarité, de la responsabilité régionale et du sens politique auxquels M. le Syndic nous appelait tout à l'heure ?

Deuxième question : les Municipaux de la ville de Morges sont-ils dispensés de respecter l'esprit des articles 40j et 65a de la Loi sur les Communes, qui précisent qu'«un membre du conseil communal» (je pense qu'on peut extrapoler au conseil intercommunal), respectivement «un membre de la municipalité» «ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé [...]» ? «

M. le Syndic Vincent JAQUES répond qu'il ne répondra pas à la première question de M. BURNAND car il estime qu'il fait un mélange entre un débat qui a lieu entre un comité de direction et un conseil intercommunal sur un sujet qui a été débattu et discuté au sein du Comité de direction de l'ASIME, auquel il n'appartient pas, et au sein du Conseil intercommunal de l'ASIME, auquel il n'appartient pas non plus. Il précise qu'aucun courrier officiel de la direction de l'ASIME n'est parvenu à la Municipalité. Ceci est donc sans objet. La Municipalité ne traite que des éléments pour lesquels elle est saisie. Concernant la deuxième question il assure que les membres de la Municipalité, assermentés, respectent le cadre légal dans lequel ils interviennent dans le cadre de leurs fonctions intercommunales.

M. le Municipal Eric ZUGER se demande si M. BURNAND pose la bonne question. Il existe une Loi sur les communes mais également une Loi sur les participations. Les Municipaux ne sont pas des représentants mais des délégués qui ont pour charge de défendre les intérêts de la commune qui les a délégués. Il ne pense pas que M. BURNAND ait agi dans ce sens.

M. Stéphane DEWARRAT rappelle qu'il y a une année il a présenté le rapport N° 23/6.15 demandant le montant de CHF 9 millions pour les travaux répartis entre l'avenue Jean-Jacques-Cart, l'avenue de Marcelin et le chemin de la Morgette. Il demande si la mise à l'enquête s'est déroulée sans soucis et pour quand sont prévus les différents chantiers ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que le début des travaux est prévu pour fin septembre 2016. La mise à l'enquête a eu lieu fin 2015, début 2016 et a rencontré 3 oppositions, deux émanant de propriétaires et une d'une association. Celles-ci ont été retirées après que la Municipalité les a traitées et entrepris les discussions nécessaires. De plus, il a été répondu favorablement aux demandes de subventions cantonales et fédérales. Les demandes d'offres et soumissions sont en cours et vont déboucher sur les adjudications début août 2016.

M. Philippe BECK revient sur le vœu déposé par le Groupe des Verts en octobre 2013 concernant les actions de prévention en matière de circulation. Il demande une nouvelle fois à la Municipalité, de bien vouloir informer le Groupe des Verts de ce qui est fait dans ce cadre- là. Ne s'étant pas représenté pour la nouvelle législature, il en profite pour faire ses adieux et lègue ce dossier à son Groupe.

M. Jacques-Alain DUFAUX constate qu'il y a beaucoup de remarques et d'agressions ce soir. Il tient pour sa part à féliciter la Municipalité. En effet, en début d'année M. VALLOTTON et lui-même avaient émis un avis positif concernant l'éclairage et aujourd'hui M. DUFAUX félicite la Municipalité pour la peinture des lampadaires qui est en cours. Il constate qu'il ne reste plus qu'à changer les antiques poubelles. Il a plaisir à faire des interventions positives et ne s'en privera pas lors de la prochaine législature.

M. Pierre Marc BURNAND prend acte que le Syndic n'était pas au courant que la Ville de Morges devait CHF 500'000.00 aux villages des environs. Il en est sidéré mais il prend acte de l'organisation interne de la Municipalité. Il répond à M. ZUGER qu'il préfère l'éthique à l'argent. Il donne priorité à l'image de la Ville et aux bonnes relations intercommunales plutôt qu'à des considérations pécuniaires.

M. le Syndic Vincent JAQUES demande à M. BURNAND de ne pas déformer ses propos. Il répète que la Municipalité n'a pas reçu de courrier officiel ni du Comité de direction de l'ASIME, ni du conseil intercommunal. Cela ne signifie pas qu'il n'était pas au courant. La Municipalité peut discuter de manière interne sur ce sujet mais elle n'a pas à intervenir sur des dossiers pour lesquels elle n'a pas été sollicitée, c'est aussi de l'éthique.

M. le Municipal Eric ZUGER regrette les propos de M. BURNAND. Il essaie de défendre les intérêts de la Ville de Morges, pour exemple les TPM tout à l'heure. Dans d'autres circonstances des choix différents se posent. Par ailleurs, même si cela ne regarde pas directement le Conseil communal de Morges, les débats au sein du Conseil intercommunal de l'ASIME sont démocratiques, ce sont les délégués qui ont fait ce choix. Il n'a fait que présider et n'a pas influencé.

Mme la Municipale Sylvie PODIO précise que le comité directeur a toujours dit au conseil intercommunal qu'il ne ferait pas une demande de remboursement à la Ville de Morges et la première année le vœu a été accepté par le conseil intercommunal. Une année après, le comité directeur a dit qu'il maintenait sa position, il n'a effectivement pas fait de demande formelle à la Ville de Morges. En deuxième année, le conseil intercommunal a décidé de classer ce vœu qui était mis dans la liste des vœux à approuver ou sur lesquels il y avait des discussions du rapport de gestion rédigé par M. Pierre Marc BURNAND.

M. Pierre Marc BURNAND pense que si M. ZUGER dit qu'il n'a pas influencé le vote, il l'a provoqué. Il s'agissait d'un vœu qui avait été déposé l'année dernière et qui n'avait pas été voté et c'est la décision du président du conseil intercommunal de remettre ce vœu au vote, son influence est au contraire immense. Il prend note que le Syndic était bel et bien au courant de la situation et demande s'il ose connaître sa position personnelle concernant le sujet.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond qu'il représente la Municipalité et que M. BURNAND n'obtiendra pas de lui son avis personnel sur le sujet.

M. Cedric FAVRE, fondateur de la section UDC-Ville de Morges lit son discours de départ, annexé au présent procès-verbal.

M. le Président Laurent BEAUVERD demande à Mmes DELLWO BAUER, STUDER et MM. DURUSSEL, VALLOTTON, TONDA et ANDRE de se présenter vers l'huissier en fin de séance afin de signer leurs rapports.

M. le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, en cette fin du mois de juin, trois membres de la Municipalité vont quitter leur fonction au cœur de la politique morgienne; il s'agit de Messieurs Daniel BUACHE, Denis PITTET et Yves PACCAUD. Au nom de la Municipalité, je tiens à leur adresser à chacun, ce soir, un message de circonstance. Je m'adresserai donc en premier lieu à Daniel BUACHE.

Daniel, nous avons eu l'honneur, toi et moi, d'accéder à la Municipalité en même temps en juillet 2011 et d'y être chaleureusement accueillis par nos collègues. Ces premiers temps de prise de fonction, souviens-toi, sont des moments de grande intensité, de découverte et d'adaptation. Je le dis d'autant plus volontiers que trois futurs membres de la Municipalité vont se retrouver dans la même situation!

Comme Denis Pittet et Yves Paccaud, et d'autres avant eux, tu as fait tes armes tout d'abord au sein du Conseil communal, que tu as rejoint, comme moi d'ailleurs, en 1998 et que tu as présidé en 2006-2007.

En 2011, tu as été élu à la Municipalité en qualité d'Indépendant, un sacré défi pour toi, et une situation peu habituelle, dans la configuration électorale d'une ville où les forces partisanes sont bien représentées.

Le boulanger que tu as été tant d'années a donc fermé boutique, et a ouvert, pignon sur rue, place de l'Hôtel de Ville! Cher Daniel, je crois qu'il m'appartient de dissiper un doute qui pourrait encore planer dans le public: ton arrivée à la Municipalité n'a pas eu comme conséquence d'augmenter notre consommation de croissants et autres viennoiseries lors de nos séances municipales, ni de garnir de flûtes au beurre chaque apéritif que nous avons honoré!

Ces cinq années écoulées nous ont permis de nous connaître un peu. Daniel, tu partages avec tes collègues Denis et Yves un magnifique point commun : des valeurs humanistes. Durant la durée de ton mandat, tu as systématiquement placé les intérêts d'autrui au centre de tes préoccupations; avec à chaque fois le souci d'apporter, dans tes propositions, des solutions privilégiant le facteur humain, quitte parfois à te retrouver dans des situations un peu inconfortables, eu égard à tes responsabilités à la tête de la sécurité publique. Qu'importe, tu as su garder le cap, et imprégner ton action politique par cette belle humanité.

Tu as été au rendez-vous de moments importants sur le plan institutionnel. Reprenant la direction de la police des mains de Denis Pittet, tu as dû poursuivre un très important processus de régionalisation, dans un contexte politique d'un haut degré de sensibilité. La création de la Police Région Morges, et les processus régionaux liés aux services du feu et à la protection civile ont mobilisé ton activité et

ont mis en lumière l'évolution de nos pratiques politiques, qu'elles soient liées à la gouvernance régionale ou plus simplement à l'organisation de la Municipalité.

Et tout cela, l'air de rien, avec la discrétion qui te caractérise, tu l'as accompli à la satisfaction des organes concernés, permettant au passage à la région de constituer son ADN, de trouver ses marques, et à nous de trouver les nôtres.

A l'heure de tourner la page de ton activité municipale, je tiens, au nom de la Municipalité, à te remercier, cher Daniel, de ta loyauté, de ton implication quotidienne pour le bien des affaires morgiennes et régionales. Ta gentillesse et ta disponibilité resteront dans nos esprits. Nous formulons ce soir nos meilleurs vœux pour la suite de tes activités professionnelles, publiques ou privées, et qu'elles t'apportent également de grandes satisfactions.

M. le Municipal Daniel BUACHE répond comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, M. le Syndic, chers Collègues.

D'ici une semaine, le mandat qui m'a été confié par les morgiennes et les morgiens touchera à son terme en ce qui concerne mes responsabilités au sein de la Municipalité, respectivement du Conseil communal, de l'office de la population ainsi que du service informatique. Cette fin de législature a cependant la particularité que je me dois de poursuivre mon mandat en ce qui concerne les associations intercommunales jusqu'à la date d'installation de ces dernières. Soit jusqu'au 31 août pour la PCi et jusqu'au 6 septembre pour le SIS Morget, la PRM et la Conférence des directeurs de police.

C'est pour moi, aujourd'hui, l'occasion d'exprimer mes remerciements et ma gratitude, ceci à tous ceux et celles qui m'ont confié mon mandat, ainsi qu'envers les personnes qui ont partagé pendant ces années, cette marque de confiance et de responsabilité.

Né à Morges et y ayant effectué la plus grande partie de ma scolarité, c'est tout naturellement que j'ai choisi de remercier ma ville pour ce qu'elle m'a apporté en m'engageant pour elle. Lors de mon entrée au Conseil communal, voici maintenant 18 ans, je ne me doutais pas que mon parcours m'amènerait un jour à la fonction que j'occupe aujourd'hui. J'avoue n'être jamais arrivé à m'engager à demi lorsque je prends un nouvel engagement, ceci quel qu'il soit. C'est ainsi que je me suis en premier lieu, comme beaucoup d'entre vous, engagé durablement dans les activités de la commission de gestion.

Plus les années passaient, plus j'ai pris à cœur de participer à différentes commissions, le virus m'avait atteint et, par la suite, c'est pratiquement sans interruption que j'avais une, voire plusieurs commissions sur le feu. Ceci jusqu'au jour où vous avez décidé que vous m'aviez assez vu dans ces diverses commissions et, que pour y mettre en terme, vous m'aviez confié la Présidence du Conseil communal.

Si cette année de présidence fut pleine d'expériences et hautement enrichissante, notamment sur le plan humain, je me dois de convenir qu'au terme de celle-ci, j'avais l'envie d'aller plus loin, de me mettre au service de la population et de m'engager plus encore.

C'est ainsi que je me suis retrouvé à faire campagne pour un siège à la municipalité et entré en fonction le 1^{er} juillet 2011 dans le dicastère qui m'occupe encore pour quelques jours « SECURITE, POPULATION et SYSTEMES D'INFORMATION ».

*Tout de suite de grands chantiers m'y attendaient, après la mise en place des régionalisations (PRM, SIS MORGET et PCI), il est venu le moment de trouver un toit pour chacune de ces associations. En cours de législature, une petite voix insidieuse, bien connue de votre conseil, s'était levée et exprimée avec l'adjectif et le verbe toujours particulier. Cette petite voix considérait que mon engagement auprès de la commune, n'avait gardé de lien, après les régionalisations plus que l'office de la population. J'étais devenu le « **Municipal hors-sol** ». C'est alors qu'un nouvel héritage venait à me combler avec la venue du service informatique dans mon dicastère.*

Quand vous devenez Municipal, je puis vous garantir que vous ne le devenez pas à 50%, j'avais vite compris lors de mon début de mandat, qu'il ne m'était plus possible de garder mon entreprise, de travailler la nuit, puis le jour. Il a été relevé que je ne me livre pas volontiers dans mes intentions. D'un naturel plutôt discret, il est vrai que j'ai toujours été plus attaché à la conviction qu'à la forme. Lorsque je suis convaincu, je n'ai plus besoin de discours particulier.

Je garderai de mon mandat un riche enseignement d'un travail collectif et collaboratif, que ce soit au sein de la Municipalité, des différents Services ou auprès de votre Conseil. Je sais que de grands projets sont encore à mener et je vous fais confiance pour les mener à terme.

Il vient pour moi l'heure de laisser tomber la cravate et de retrouver mes basquets pour une partie de mon mandat. C'est avec le sentiment et la satisfaction du devoir accompli que je vais, dès la fin de la semaine prochaine, quitter ma présente fonction et prendre un nouveau chemin.

Permettez-moi de vous remercier tous très chaleureusement et très sincèrement pour vos marques de sympathie et d'amitié, auxquelles je suis très sensible. Je vous souhaite un bel été et vous dit à bientôt au détour d'une rencontre spontanée. »

M. le Syndic Vincent JAKUES poursuit avec M. Denis PITTET :

« Cher Denis, je tiens en premier lieu à saluer ta belle et longue carrière au sein des Autorités communales ! Entré au Conseil communal en 1984, il y a donc plus de trente ans, tu en as été le président en 1994, avant de rejoindre la Municipalité, comme Yves Paccaud, en 1998 (Décidément une année importante pour bon nombre d'entre nous, cette date de 1998 !)

Beaucoup l'ignorent, cher Denis, et je me permettrai ici de révéler un petit secret qui nous lie tous les deux: à ma naissance, en 1975, mon père dirigeait les fameuses Mouettes et, pour célébrer l'arrivée du nourrisson, une délégation des Mouettes de Morges, dont tu faisais déjà partie, est venue se pencher sur mon berceau! Enfin, façon de parler ! Ainsi, cher Denis et rétrospectivement, je garde une tendresse particulière à l'évocation de ce vieux souvenir, mais j'ai surtout toujours su que le premier politicien morgien à m'avoir aperçu était un Libéral !

Libéral oui, empreint de fortes valeurs humanistes, tu es Denis, de ces politiciens qui aiment les gens, qui aiment leur coin de pays, qui aiment leur terre. Tu l'as toujours revendiqué et tu l'as constamment relevé dans le cadre des nombreux engagements que tu as honorés par tes fonctions municipales.

Treize années durant, tu t'es investi, notamment à la tête de la police, qui était municipale à l'époque. Par cette activité, tu as pu nous faire partager ton amour des lois, si propre à ce Canton de Vaud que tu aimes tant, amour des lois tellement typique qu'il figure même dans notre hymne vaudois !

Oui Denis, Morgien tu es, Vaudois tu es ! Nous l'avons tant ressenti en Municipalité, par ta volonté de bien faire, de prendre les bonnes décisions, de voir souvent le verre à moitié plein (tout en sachant le vider avec plaisir), de chercher le consensus, d'éviter les quipropos (comme tu dis !) et de te sentir, finalement souvent, déçu en bien !

Durant cette dernière législature, tu as dirigé le service du Patrimoine, avec un plaisir non dissimulé. Tu as pu allier à merveille ton attachement de terrien aux activités municipales, en étant responsable des domaines communaux, forêts et alpages; mais aussi, et surtout du vignoble!

Ah oui, cher Denis, le vignoble communal et ses nobles produits, tu l'aimes, tu l'affectionnes et tu as veillé avec attention sur son sort. La Municipalité, et, plus largement les Autorités, peuvent saluer ton engagement en faveur de ce patrimoine viticole communal qui nous est cher, et qui a connu, dans son positionnement commercial, une évolution significative. Les distinctions décernées au Domaine de la Ville ne sont que juste récompense du travail accompli par toute l'équipe du vignoble communal.

Parmi les faits marquants, tu as certes hérité de la «patate chaude» du bâtiment CVE Gracieuse, c'est vrai, mais j'aimerais surtout souligner ton implication constante à défendre le patrimoine communal, à commencer par la magnifique réhabilitation de l'Hôtel de Ville, et plus récemment la transformation de la Bibliothèque municipale. Ton intérêt pour le patrimoine t'a encore poussé à initier les réflexions au sujet du renouvellement des orgues du temple, c'est un projet qui sera donc poursuivi par ton successeur !

Encore un mot pour te témoigner la gratitude de la Municipalité pour ta participation active et précieuse relative aux multiples dossiers liés au personnel communal, tes qualités humaines ont été appréciées dans de nombreuses situations.

Voilà, cher Denis; à l'image des Mouettes que tu affectionnes tant, tu vas désormais voler vers d'autres horizons; une nouvelle partition t'attend sur le lutrin; nous la souhaitons remplie d'harmonie, de quelques pauses et de silences bienvenus, et nous savons que nos chemins se croiseront au détour des quartiers et des rues de cette ville que nous aimons tous.

Bon vent cher Denis, et merci de ton engagement. »

Le Municipal Denis PITTET répond également par un discours.

"Monsieur le Président du Conseil communal, chers Conseillères et Conseillers communaux, chers Collègues de la Municipalité.

Arrivé au terme de mon mandat politique au sein de la Ville de Morges après plus de 30 ans de vie active, les 18 années passées au sein de l'Exécutif m'ont permis d'appréhender les problèmes auxquels sont souvent confrontées les autorités locales. Ils sont multiples, variés et parfois complexes.

Trop souvent, leur résolution peut paraître lente aux habitants concernés, de près ou de loin. La diversité et l'enchevêtrement de nos institutions à tous les échelons l'expliquent. C'est, je crois, le prix à payer où le consensus règne en maître. Comme je l'ai écrit dans REFLETS, la politique communale, c'est la composition de deux pouvoirs institutionnels qui se complètent. Les réunions hebdomadaires du lundi demandent des valeurs humaines, le respect, la responsabilité, la loyauté, la fiabilité et l'engagement, ce qui a toujours été ma vision libérale.

La Ville de Morges s'est développée intensément cette dernière décennie et rien ne permet d'envisager que cette évolution s'inversera. Le travail effectué n'a pu se

dérouler qu'avec l'appui soutenu d'une administration compétente que je remercie ici pour son engagement constant tout au long de ce développement.

En regardant le chemin parcouru, j'ai la satisfaction de pouvoir conclure ce mandat politique en quittant une collectivité publique en excellente santé, tant sur le plan des services qu'elle offre, que celui de son équilibre financier.

Une nouvelle équipe prendra les commandes dès le 1^{er} juillet pour naviguer entre la Bief et le Boiron, les deux vagues de nos armoiries morgiennes. Le bien commun au service de chacun demeure et je félicite déjà nos Autorités pour le temps qu'elles voudront consacrer à leurs tâches.

Si le futur est à votre porte et que vous devez l'envisager avec sérieux, il ne serait rien sans la mise en valeur de notre patrimoine et de son histoire.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de belles aventures vous attendent alors que d'autres pourront s'ouvrir pour moi.

Pour conclure et comme dit un proverbe : "La première récompense du devoir accompli, c'est de l'avoir fait".

MERCI aux Morgiennes et Morgiens et à vous tous qui m'avez accordé votre confiance et que vive notre belle ville de Morges !

Merci de votre écoute.

M. le Syndic Vincent JQUES termine avec le mot sur M. Yves PACCAUD :

« Cher Yves, après un peu plus d'un quart de siècle d'activité, tu t'apprêtes à quitter la classe... politique morgienne! Rappelons-nous que tu as fait ton entrée au Conseil communal en 1990, Conseil que tu as présidé en 1996. Deux ans plus tard, en l'année 1998 (encore elle !), tu as été élu au sein de la Municipalité. De tes dix-huit ans à l'Exécutif, tu en as passé deux à la direction des services sociaux et des espaces verts, avant de t'installer dans le fauteuil de municipal de l'urbanisme, des constructions, de l'aménagement du territoire et du développement durable. C'est un règne de 16 années qui s'achève en cette fin de mois de juin !

L'aménagement du territoire est un domaine très exposé, tant il touche à notre environnement immédiat. Tu as dirigé ce service, contre vents et marées, et tu as apporté ta contribution à de très nombreux projets. Certains se sont réalisés, d'autres sont sur le point d'éclorre. Ta personnalité calme, empreinte de réflexion et de patience, enrichie d'une bonne qualité d'écoute, a été propice à ces dossiers dont les procédures parfois interminables en auraient usé plus d'un. Néanmoins, quelques mouvements d'humeur ont parfois ponctué tes activités, et ont animé, ici ou là, les séances de Municipalité !

Durant toutes ces années, tu t'es employé à développer et à adopter une vision pour la Ville de Morges, s'inscrivant souvent au plus juste des attentes de la population.

Accompagner le changement, garder le cap et permettre à la société de s'adapter à de nouvelles habitudes, tels sont les grands traceurs qui prévalent en matière d'urbanisme ou de mobilité. Tu as créé les conditions pour permettre à la Ville de Morges de connaître de profondes transformations; en apparence les plus importantes sont à venir, mais à y regarder de plus près, on est saisi par l'évolution de cette ville durant les 20 années écoulées: Gare Pont-Neuf, Uttins, Bonjean, Charpentiers, Sablon-Sud, rue Centrale; autant de projets concrétisés qui ont déjà transformé notre ville... une ville complexe à urbaniser, aux contraintes nombreuses, aux attentes élevées...

Cher Yves, tu as su gérer la frustration que nous avons tous ressentie, celle de ne pas pouvoir aller parfois plus vite... Mais comme dit ce proverbe africain que tu apprécies, si tout seul on avance plus vite, ensemble on va plus loin...

L'esprit de communauté t'est d'ailleurs précieux. Tu t'es épanoui, par ailleurs, grâce à tes qualités humaines, auprès de la Commission Suisses-Etrangers. Construire une société juste et solidaire t'a toujours animé, et l'une des grandes réussites de ton activité s'inscrit dans ta faculté à rassembler les gens autour de projets humains: outre ton implication constante dans le processus de naturalisation ou ton intérêt pour les projets d'aide au développement, comment ne pas citer la Grande Table, grand rassemblement populaire, multiconfessionnel et multiculturel, qui résonne comme une réponse si juste aux tourments que connaît notre monde aujourd'hui?

Au fond, durant toutes ces années, tu as jeté des ponts : entre propriétaires et locataires, entre collectivités et investisseurs, entre automobilistes et cyclistes, entre Canton et commune, entre la Municipalité et le Conseil, et plus que tout, entre les gens.

Tu quittes la scène politique locale, de ton pas tranquille. La Municipalité te remercie de ton engagement pour Morges; c'est un peu la mémoire vivante de l'Exécutif qui s'en va car: non, nous ne souviendrons jamais de tous les surnoms et sobriquets de tous ces Morgiens que tu connais, ni de leur liens de parenté, ni de leur arbre généalogique! Mais qu'importe, en cas de nécessité, nous viendrons te consulter!

Bon vent pour tes projets professionnels et privés, cher Yves et... comme on dit là-bas, adios, amigo! »

M. le Municipal Yves PACCAUD répond en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les auteurs emploient parfois la métaphore du livre pour évoquer le temps qui s'égrène. Pendant le laps de temps qui nous est imparti de vivre sur cette Terre, des pages se tournent définitivement et d'autres s'ouvrent. Après 8 ans passés au sein du Conseil communal que j'ai présidé en 1996 et 18 ans et demi passés au sein de la Municipalité, il est temps pour moi de prendre congé de vous.

Indépendamment de notre vision du monde, pour peu qu'on en ait une, dans les milieux politiques, comme dans d'autres milieux de notre société, on côtoie toutes sortes de personnes: des humbles et des ambitieux, des réservés et des causants, des francs et des fourbes, des optimistes et des pessimistes, des réfléchis et des intrépides... bref c'est en somme un microcosme de notre pays. Tout en étant ouvert aux critiques constructives et modeste quand on reçoit des compliments dithyrambiques, il est important, siégeant dans un exécutif, d'avoir le cuir épais lorsque, parfois par déficit d'information mais pas toujours, des attaques injustifiées, le plus souvent en période électorale, essaient vainement de nous déstabiliser.

Toutefois, un point commun devrait nous unir: nous avons à cœur de défendre l'intérêt général et non pas des intérêts particuliers. Nous sommes toutes et tous ici pour, dans nos rôles respectifs, faire avancer des idées et des projets pour le bien-être de nos concitoyens. Ainsi, j'ai mis à contribution mes compétences de géographe pour améliorer l'espace public de notre ville en pleine mutation, j'ai

apporté ma contribution à une meilleure cohésion sociale et œuvré pour favoriser l'intégration des Morgiens venus d'ailleurs.

Cette expérience de plus de 26 ans au sein de l'Assemblée délibérante communale puis de l'Exécutif m'a apporté une meilleure compréhension de comment fonctionne réellement une ville vaudoise. J'y ai rencontré des gens attachants et motivés, tant chez les employés communaux, que je remercie ici pour leur travail, qu'au Conseil ou à la Municipalité, dont certains sont devenus des amis et des amies.

Je vous souhaite à toutes et à tous une fructueuse législature 2016 - 2021, où je l'espère, le bien commun de notre collectivité sera toujours présent dans votre esprit et dans vos cœurs. Je garderai de vous un souvenir indélébile. »

M. le Président Laurent BEAUVERD fait son discours à son tour, il s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chers amis,

Lorsque l'on prend la décision de se présenter à la seconde vice-présidence du Conseil, on espère que viendra cette fameuse année de présidence. Alors on profite à fond de ces deux années de vice, vice dans le sens « qui vient ensuite », pas l'autre. L'autre s'appliquerait plutôt à l'année présidentielle en elle-même, mais c'est un autre sujet. Donc, durant ces deux ans, j'ai eu le plaisir de partager la vie du Bureau, avec deux présidents aux styles différents, mais qui m'ont permis d'apprendre, de puiser, de me préparer. En préambule, je souhaite remercier toutes les personnes qui œuvrent autour du président. Et sans qui rien ne se ferait, ou alors beaucoup moins bien. Il y a d'abord les scrutateurs, ou plutôt scrutatrices cette année, ainsi que leurs suppléantes. Lucie, Rita, Janine et Sylvie, qui tout au long de l'année ont accompli leur devoir avec ferveur et enthousiasme, bien que certaines séances se soient transformées pour elles en séance de fitness. Il y a ensuite mes deux vice-présidents, Baptiste et Alexandre, qui m'ont secondé avec entrain lors des diverses et nombreuses votations et élections, quand ils n'étaient pas eux-mêmes candidats. Nos huissiers, les mains invisibles mais oh combien indispensables. Hommes de l'ombre rayonnants, organisateurs hors pair de nos séances, votations et élections, qui finissent par trop bien nous connaître. A force d'insister, on se fait prendre à son propre jeu. Le jour des votations communales, à cinq heures du matin, avant de dire bonjour, j'ai eu droit à un « c'est bon le blanc est au frais ». On a pu le déboucher qu'à la fin des travaux vers 21h30. Puis, il y a le secrétariat, cette année a été un peu particulière pour ce poste stratégique. Nous avons dû recourir à des auditions afin de renouveler les deux postes. Il y a eu Frédéric qui siège maintenant à la Municipalité de Bussy, enfin à partir du 1^{er} juillet, qui a laissé sa place à Tatyana. La transition a été un peu ardue mais celle-ci (Tatyana) a trouvé ses marques et j'espère qu'elle nous accompagnera de longues années. Cette transition n'aurait pas été possible sans Jehane, notre secrétaire suppléante, qui a assuré le relais. Elle a choisi de nous quitter pour servir dans les rangs du Conseil de Lonay. Ces départs sont des signes positifs pour notre Conseil. En effet, tellement frustrés de ne pas pouvoir participer à nos débats, ils sont partis s'engager dans leurs communes. J'aime à croire que nous leur avons refilé le virus. Bon vent à eux. Pour terminer les remerciements, je ne peux passer sous silence l'énorme travail du Greffe et du Secrétaire Municipal. Cela a été un honneur pour moi de travailler à leurs côtés durant cette année. Alors OUI je me suis réjoui d'accéder à

cette tribune. Je m'attendais à une année particulièrement bien remplie et j'ai été servi. En effet, notre Conseil n'a pas chômé, enfin si, une fois, ce début juin. Mais sinon, nous avons eu le vote sur le règlement, ce fameux règlement, qui tel un serpent de mer se refile de président en président. Puis il y a eu les amendements, motions, postulats et interpellations, particulièrement nombreux en cette période pré-électorale. Vous m'avez permis d'utiliser le règlement jusque dans ses plus profonds alinéas. Bon exercice. J'espère que vous avez eu autant de plaisir à suivre nos conseils, que j'en ai eu à les présider. Qui dit année électorale, dit élections. Je dirais même plus mon cher Dupont, qui dit élections dit année électorale. Nous avons particulièrement bien été servi avec les fédérales, ainsi que les communales. Et cela aurait été beaucoup moins drôle, si des votations fédérales et cantonales ne s'étaient pas greffées dessus. Merci à tous ceux qui ont mis de leur temps, pour nous permettre de mener à bien ces nombreux dépouillements. Je profite de prier le Bureau de m'excuser pour mes nombreux gags et tentatives d'humour, qui parfois pouvaient être plus proches du registre de Ted Robert que de Coluche ou Lambiel.

La présidence c'est aussi vous représenter dans les diverses manifestations et assemblées générales et je peux vous affirmer une chose : notre ville va bien et vit bien, si j'en crois les très nombreuses et variées invitations que j'ai eu le plaisir d'honorer. Les groupes de chant ou de danse, les clubs sportifs, les manifestations culturelles, les expositions, et j'en passe, m'ont permis de découvrir combien les gens s'investissent et aiment à faire rayonner notre cité. Qu'ils en soient ici remerciés. Et oui, j'ai pris beaucoup de plaisir cette année, même si parfois mon agenda ressemblait plus à un bottin de téléphone, pour ceux qui se rappellent la tête d'un bottin, qu'au recueil des pensées d'un footballeur, c'est toujours avec engagement que j'ai représenté nos rangs. Dans quelques minutes, nous allons clore cette dernière séance et je voudrais vous remercier toutes et tous de m'avoir permis de passer et de profiter d'une si belle année. Baptiste je te souhaite le même plaisir pour l'année à venir. J'aimerais aussi remercier mon épouse, qui m'a accompagné durant ces trois dernières années dans mon choix, et qui se réjouit de me retrouver après une année où week-ends et soirées ont souvent rimé avec absence. Merci mon amour pour ta patience et ton soutien.

En conclusion, je me réjouis de revenir batailler dans les rangs et j'ai fait promettre à notre secrétaire que si je faisais mon « ancien président » elle me foutrait un bon coup de teaser. Je vous remercie ».

Il est 22h07 la séance est close et ainsi la législature 2011-2016.

Le Président

La secrétaire

Laurent Beauverd

Tatyana Laffely Jaquet

Annexes :

Interpellation Christine DUBOCHET et consorts
Discours de départ de M. Cedric FAVRE

Interpellation demandant à la Municipalité d'informer le CC des mesures prises par la Commune pour faciliter l'intégration des migrants.

Les flux migratoires sont la conséquence du dérèglement mondial. Il a sensiblement crû ces derniers temps et il n'est pas prêt de s'arrêter. Fuyant des conditions insupportables, des migrants cherchent un lieu pour les accueillir. Certains arrivent en Suisse. De ceux-là, une partie restera. Ils seront avec nous pour longtemps. Indépendamment du devoir humanitaire, les accueillir est une nécessité politique parce que, que nous le voulions ou non, nous vivrons avec eux.

En Suisse, les organes officiels d'accueil des migrants fonctionnent plutôt bien, en tout cas si on les compare à ceux des pays voisins.

Pourtant l'accueil officiel n'est, au mieux, qu'une porte ouverte. Viens alors le vivre ensemble. Il est inévitable. Il est l'affaire de tous. Des individus et des associations s'engagent à le faciliter. Les communes y travaillent avec plus ou moins d'engagements. Face à l'augmentation prévisible du nombre de migrants qui vivront dans la région, la présente interpellation demande à la Municipalité de répondre à la question suivante: Quelles sont les mesures prises dans le but de faciliter l'intégration locale des populations déplacées, entre autres, les mesures destinées à soutenir les initiatives des Morgiens désireux de venir en aide aux migrants et contribuer à leur intégration?

Morges, le 22.6. 2016

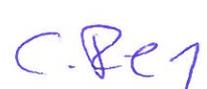
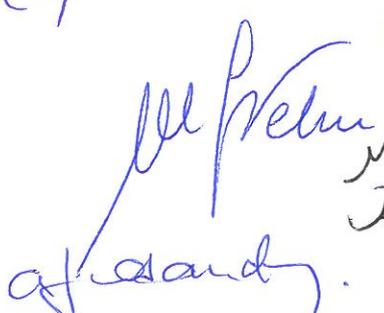
 /  

Christine et

Jacques Dubochet,

Raymond Laederach

Autres signatures

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Conseillers,

Comme vous le savez, je ne me suis pas représenté pour la prochaine législature.

Historiquement, après des années de discussions politiques au sein de ma famille, avec mes parents et mes frères et sœurs, mes amis, sur tous les sujets du moment (votations, élections, lignes directrices, tendances), j'ai souvent envisagé de me lancer dans la politique.

J'ai toujours pensé que la Suisse, qui compte environ huit millions d'âmes, est composée finalement d'autant de partis politiques. Dès lors, difficile de s'affilier entièrement à telle ou telle formation en place.

Les recommandations de vote cantonales ou fédérales permettent souvent à s'identifier à des positions qui nous plaisent ou nous ressemblent.

Grâce à un important projet cantonal, j'ai pris l'opportunité de créer la section UDC Ville de Morges.

Suite à la constitution de cette section locale et urbaine, il était logique d'avoir une présence au Conseil communal, digne représentation d'une part de la population morgienne. Le résultat des élections de 2006 ont été un succès inespéré. Avec une petite liste de cinq candidats, nous avons obtenu huit sièges. Le déficit et la demande étaient là. L'effort important pour les élections de 2011, nous permettait d'obtenir 10 sièges qu'il faut, vous le savez bien, repourvoir au gré des démissions. Et maintenant 11 ! Cela relève de la tendance populaire.

La cerise sur le gâteau, ou la perle, a été la présidence du Conseil, par une élue UDC, merci Patricia.

Durant ces années, mon parcours fût semé d'embûches, un véritable chemin de croix : « oublis » d'invitations à des séances importantes, évictions diverses, attaques personnelles et privées. La carapace faisait partie du jeu. Nul n'étant irremplaçable : j'ai laissé la présidence de notre section locale, après plusieurs années, à des forces davantage disponibles. Tout comme mon rôle de chef de groupe au sein du Conseil, une sorte de double casquette qui devait être partagée.

Malgré la décevante polarisation de certains groupes qui, parce que les idées venaient de l'UDC, étaient systématiquement balayées, j'ai toutefois apprécié ces années de conseiller et vécu une belle période. C'est un privilège de siéger à ce poste. Je reste persuadé que dans toute âme et

conscience de chacun d'entre nous, la place à des idées différentes reste importante. Qu'elles soient soutenues ou débattues intelligemment et démocratiquement.

C'est d'ailleurs sur ce dernier terme que mes préoccupations ont été les plus importantes : quand une force de plus de la moitié de l'hémicycle et de la Municipalité est endoctrinée et poussée à voter d'une seule voix, où est la démocratie ?

Monsieur le Président, vous saurez certainement mieux que moi, établir la liste exhaustive des différentes commissions auxquelles j'ai participé, suppléé, voire présidé. La prochaine version du « Règlement du Conseil » en portera ma trace, avec probablement un record du nombre de séances de commission.

Vu la petitesse de notre groupe, vous comprendrez l'importance de l'effort effectué.

Compte tenu de l'accroissement exponentiel de mes sollicitations familiales, professionnelles et associatives, mon énergie et mes priorités nécessitaient une réorganisation.

Vous l'aurez compris, c'est par ces quelques lignes que je vous apporte, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mon départ du Conseil communal.

Fort de ces années d'expérience et grâce aux différents soutiens que j'ai toujours recueilli, qu'ils aient été de droite comme de gauche, je ne ferme pas entièrement la porte. En effet, dans une période de moindre sollicitation familiale ou surtout professionnelle, l'envie de réintégrer les discussions n'est pas exclue.

Que vive et perdure, dans le respect, le groupe UDC au sein de ce Conseil.

Cedric Favre

Fondateur de la section UDC-Ville de Morges